



Période d'essai cdd

Par Nassima

Bonjour

J'ai signé un contrat de travail cdd 3 mois aujourd'hui sans bien lire. cest écrit: Période d'essai 1 jours (1 jour par semaine dans la limite de deux semaines si la durée du contrat est inférieure de 6 mois).

Donc aujourd'hui c'est le premier jour Période d'essai

Ma question est ce que je peux rompre sans avoir de problème derrière ou pas.

Merci d'avance

Par Adridri

Le but de la période d'essai est de vous permettre, ainsi qu'à l'entreprise, de voir si ça match dans un sens comme dans l'autre

Ainsi, si vous ne vous y sentez pas bien, vous avez tout à fait le droit de rompre votre période d'essai sans risques.

Par janus2

J'ai signé un contrat de travail cdd 3 mois aujourd'hui sans bien lire. cest écrit: Période d'essai 1 jours (1 jour par semaine dans la limite de deux semaines si la durée du contrat est inférieure de 6 mois).

Bonjour,

Pas très claire cette formulation. Pour un CDD de 3 mois, la période d'essai devrait être de 13 jours (1 jour par semaine sur la durée prévue du CDD). Or votre contrat indique : Période d'essai 1 jours ???

Par Nassima

Merci pour les informations

Oui c'est exactement ce qui est écrit !